



COMPTES CONSOLIDES

2015

COMPTES CONSOLIDÉS 2015

SOMMAIRE

- **04** Repères 2015
- **08** Bilan consolidé
- 10 Compte de résultat consolidé
- 10 État du résultat global consolidé
- 11 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- **12** Variation des capitaux propres
- 13 Annexe des comptes consolidés
- 46 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(y compris coentreprises)

1401,5 M€ **53,6** M€ **43,2** M€

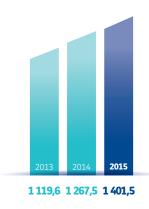
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

DE RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN ME)

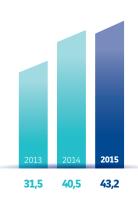
CHIFFRE D'AFFAIRES



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

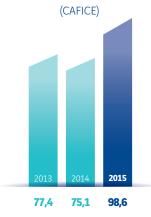


RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS

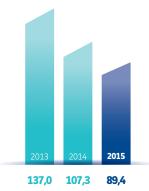


CAPACITÉ **D'AUTOFINANCEMENT**

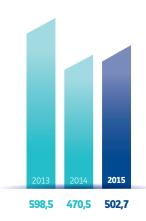
AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS



CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES



TRÉSORERIE



(y compris coentreprises)

65

RÉPARTI.

29

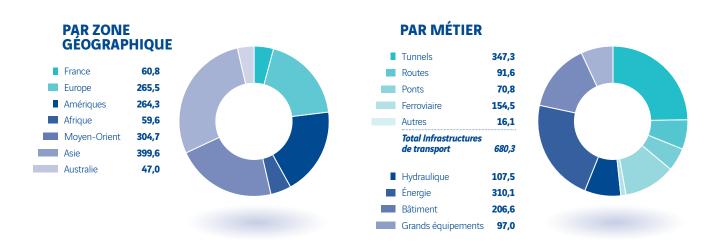
7898

CHANTIERS

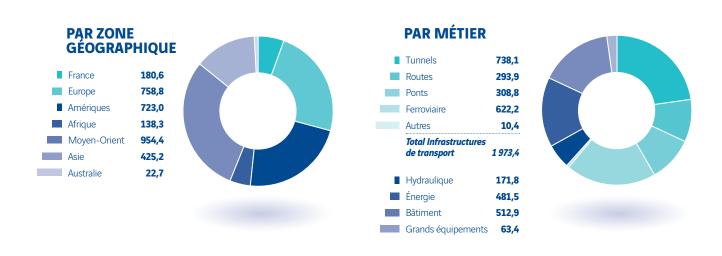
PAYS

SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES **1 401,5** M€



CARNET DE COMMANDES **3 203,0** M€



1 033,6 M€ **25,5** M€ **43,2** M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

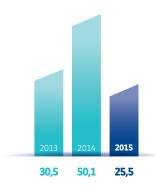
DE RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

CHIFFRES CLÉS (EN ME)

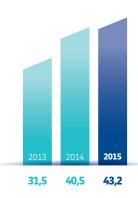
CHIFFRE D'AFFAIRES

960,4 1031,0 1033,6

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ



RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔTS



CAPACITÉ **D'AUTOFINANCEMENT**

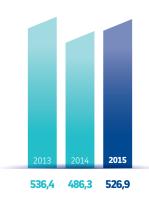
AVANT COÛT DE FINANCEMENT ET IMPÔTS (CAFICE)



CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS MINORITAIRES

137,0 107,3 89,4

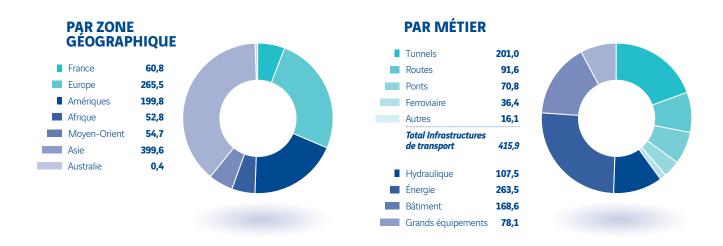
TRÉSORERIE



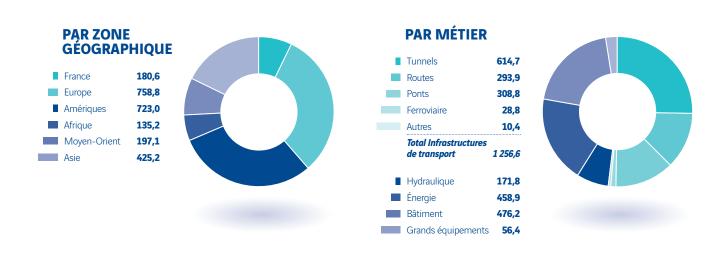
55 RÉPARTIS 27 5 207

CHANTIERS PAYS SALARIÉS DANS LE MONDE

CHIFFRE D'AFFAIRES 1 033,6 M€



CARNET DE COMMANDES **2 419,9** M€



BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2015

ACTIF

en milliers d'euros	NOTES			EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	1	8932	8726	206	222
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	201 312	127 389	73 923	66 667
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	1526	-	1526	14009
Autres actifs financiers non courants	4	12 090	1752	10338	9892
Impôts différés actifs non courants	16	16214	-	16214	10 298
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		240 337	138130	102 207	101 088
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	6	15 241	-	15 241	23 264
Clients et comptes rattachés	6	275 952	313	275 639	364662
Autres créances d'exploitation	6	513 285	43 677	469 608	385 054
Autres actifs courants	6	60172	50	60122	41375
Actifs d'impôt exigible	6	1967	-	1967	1831
Impôts différés actifs courants	16	-	-	-	185
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	324122	139	323 983	368 890
Disponibilités et équivalents de trésorerie	5-9	258 848	-	258 848	193 649
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 449 587	44179	1 405 408	1378910
TOTAL ACTIF		1 689 924	182 309	1 507 615	1479998

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre 2015

PASSIF

en milliers d'euros	NOTES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		67854	67 854
Primes liées au capital		19252	19252
Réserves consolidées		14123	14757
Résultat net		43179	40 450
Acompte sur dividendes		(55 007)	(35 013)
Capitaux propres part du Groupe		89401	107 300
Intérêts minoritaires			-
TOTAL CAPITAUX PROPRES		89 401	107300
PASSIFS NON COURANTS			
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	7	25 376	23 520
Provisions pour risques non courantes	8	26577	54737
Autres passifs non courants		1118	1998
Impôts différés passifs non courants	16	945	945
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		54016	81 200
PASSIFS COURANTS			
Provisions pour risques courantes	6-8	235 781	186 644
Fournisseurs	6	530 450	443 985
Passifs d'impôt exigible	6	5 3 6 8	4202
Impôts différés passifs courants	16	-	185
Dettes financières courantes	9	55 888	76 192
Autres passifs courants	6-10	536711	580290
TOTAL PASSIFS COURANTS		1 364 198	1 291 498
TOTAL PASSIF		1507615	1 479 998

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

en milliers d'euros	NOTES	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Chiffre d'affaires	12	1033646	1031012
Produits des activités annexes		491	1373
Produits d'exploitation	13	1034137	1032385
Achats consommés		(211 560)	(200 051)
Sous-traitance et autres charges externes		(456 326)	(514044)
Charges de personnel	20	(251 802)	(214377)
Impôts et taxes		(10024)	(10329)
Autres produits et charges opérationnels		7194	1750
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(86120)	(45 272)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	25 499	50 062
(en % du chiffre d'affaires)		2,47 %	4,86 %
Paiements en actions	14	(2088)	(2338)
Résultat des sociétés mises en équivalence		25 747	2737
Autres éléments opérationnels courants		102	(346)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		49 260	50 115
(en % du chiffre d'affaires)		4,77 %	4,86 %
Effets de périmètre et cessions de titres		(156)	(186)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		49104	49 929
(en % du chiffre d'affaires)		4,75 %	4,84 %
Coût de l'endettement financier brut		(629)	(1095)
Produits financiers des placements de trésorerie		4153	4108
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		3 5 2 4	3 013
Autres produits et charges financiers	15	(1560)	(963)
Charge nette d'impôts	16	(7889)	(11529)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		43 179	40 450
Part des minoritaires		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		43 179	40 450
(en % du chiffre d'affaires)		4,18 %	3,92 %
Nombre d'actions		4523591	4523591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		9,55	8,94

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Résultat net de l'exercice (y compris part des minoritaires)	43 179	40 450
Écarts de conversion	(505)	(682)
Écarts actuariels sur engagements de retraite	(1 247)	(2777)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(1752)	(3 459)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	41 427	36 991
dont : Part du Groupe	41 360	37 239
Part des intérêts minoritaires	67	(248)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015

n milliers d'euros	EXERCICE 2015	EXERCICE 201
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	43179	40 45
Dotations nettes aux amortissements	35 149	2467
Dotations nettes aux provisions	(1 853)	(3 669
Paiement en actions (IFRS 2)	(2 025)	(1952
Plus ou moins values de cession	3 096	(6390
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(25 747)	(2769
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(209)	
Coût de l'endettement financier net	(3 524)	(3 01
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7889	1152
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	55 955	5886
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	35 620	(2433
Variation des provisions pour risques et charges courantes	46 520	1073
Impôts payés	(8 043)	(701
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	3 5 2 0	3 02
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	11 181	953
Flux de trésorerie généré par l'activité (l)	144753	508
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(41 167)	(3975
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1709	30
Acquisition d'immobilisations financières	(60)	(42
Cession d'immobilisations financières	-	
Incidence nette des variations de périmètre	-	58
Dividendes reçus des titres non consolidés	-	
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	1094	7
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(38 424)	(3036
Dividendes distribués par la société mère	(58 445)	(65.77
Variation des emprunts et autres passifs financiers	-	
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	17 464	599
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(40 981)	(5 80
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	65 348	146
Trésorerie nette à l'ouverture	187 344	1709
Incidence des variations des cours des devises	286	17
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	252 978	1873
Trésorerie nette à la clôture	252 978	1873
Actifs financiers de gestion de trésorerie	323 983	3688
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(50 018)	(698
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	526 943	4863

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

au 31 décembre 2015

ar i	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI- TAIRES	TOTAL
en milliers d'euros Au 31 décembre 2013	67 854	36805	4336	31 495	PROPRES (3 472)	137018		137 018
Au 32 decembre 2023	01054	30003	4330	32433	(3-112)	137 010		137 010
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	31495	-	(31495)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(42)	(392)	-	-	(434)	-	(434)
Acompte sur dividendes	-	(35 013)	-	-	-	(35 013)	-	(35 013)
Distributions de dividendes	-	(30758)	-	-	-	(30 758)	-	(30 758)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2777)	(2777)	-	(2 777)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1186)	-	_	-	(1186)	-	(1 186)
Résultat de l'exercice	-	-	-	40 450	-	40 450	-	40 450
Au 31 décembre 2014	67854	1301	3 944	40 450	(6 249)	107300	-	107 300
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	40 450	-	(40 450)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(60)	(512)	-	-	(572)	-	(572)
Acompte sur dividendes	-	(55 007)	-	-	-	(55 007)	-	(55 007)
Distributions de dividendes	-	(3 438)	-	-	-	(3 438)	-	(3438)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	(112)	-	-	(1247)	(1 359)	-	(1359)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(702)	-	-	-	(702)	-	(702)
Résultat de l'exercice	-	-	-	43 179	-	43 179	-	43 179
Au 31 décembre 2015	67854	(17568)	3 432	43179	(7 496)	89401	-	89 401

Au 31 décembre 2015, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

au 31 décembre 2015

SOMMAIRE

_				
I PRINC	CIPES COMPTAE	BLES ET METH	HODES D'EVA	LUATION

- 1 Principes généraux
- 2 Méthodes de consolidation
- Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe
- 4 Changement de méthode comptable : application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes »
- 5 Information sectorielle économique

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- 1 Immobilisations incorporelles nettes
- 2 Immobilisations corporelles nettes
- 3 Participations dans les sociétés mises en équivalence
- 4 Autres actifs financiers non courants
- 5 Actifs financiers de gestion de trésorerie
- 6 Besoin (excédent) en fonds de roulement
- 7 Provisions pour avantages au personnel
- 8 Provisions pour risques et charges
- 9 Excédent (endettement) financier
- 10 Autres passifs courants
- 11 Chiffre d'affaires y compris les coentreprises
- 12 Chiffre d'affaires
- 13 Résultat opérationnel sur activité
- 14 Paiements en actions
- 15 Autres produits et charges financiers
- 16 Charge nette d'impôts
- 17 Transactions avec les parties liées
- 18 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 19 Engagements hors bilan
- 20 Charges de personnel Effectif
- 21 Autres informations
- Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2015

au 31 décembre 2015

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2015 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2014, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1er janvier 2015 (voir note I.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2015).

Toutefois, pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel et est présentée en note I.5 avec les coentreprises consolidées en mode proportionnel.

1. 1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2015

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2015, concernent uniquement l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes ». Les impacts sur les états financiers consolidés du Groupe liés à sa première application sont non significatifs et décrits en note I.4 Changement de méthode comptable : application d'IFRIC 21 « Droits ou taxes ».

1. 2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2015

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

 IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients »;

- IFRS 9 « Instruments financiers »;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables »;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes »;
- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe »;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel »;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012, 2011-2013 et 2012-2014.

VINCI Construction Grands Projets mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont VINCI Construction Grands Projets détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI Construction Grands Projets réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires afin de vérifier leur caractère purement protectif. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles, etc.) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercé par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, VINCI Construction Grands Projets peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin

au 31 décembre 2015

de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par VINCI Construction Grands Projets (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif, etc.).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats sont désormais classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (joint-operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant doit comptabiliser sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La plupart des partenariats de VINCI Construction Grands Projets correspondent à des activités conjointes. Pour contractualiser nos activités en partenariat, nous avons généralement recours aux sociétés en participation (SEP), aux groupements ou aux consortiums.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée, dans des cas de pourcentage de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la position financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI Construction Grands Projets ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION		31.12.2015			31.12.2014	
en nombre de sociétés	TOTAL	France	Étranger	TOTAL	France	Étranger
Intégration globale	17	4	13	17	4	13
Mise en équivalence	4	-	4	4	-	4
TOTAL	21	4	17	21	4	17

2. 2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés

du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

2. 3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des

au 31 décembre 2015

comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2. 4 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

2. 5 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 Révisée. Cette norme est donc appliquée de façon prospective.

En application de cette norme révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « Effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats, etc.) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable

de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est valorisée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

2. 6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts incrémentaux liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2015

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3. 1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense », cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3. 1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés d'offres de souscription d'actions VINCI, de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et de plans d'épargne Groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3. 1.3 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation,

les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces engagements sont ainsi susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II.7 Provisions pour avantages au personnel.

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

3. 1.4 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 Contrats de construction);
- les taux d'actualisation retenus.

3. 1.5 Évaluation à la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, de ses instruments dérivés, ses actifs financiers disponibles à la vente, ses actifs financiers de gestion de trésorerie et les actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, si absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières

au 31 décembre 2015

de placement et certains actifs financiers disponibles à la vente et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.

niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties.

niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3. 2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intra-groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne nos activités de travaux faites en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 Contrats de construction présentée ci-dessous.

3. 3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3. 4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11, l'avancement étant généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est

comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes recus.

3. 5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription aux plans d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent, à ce titre, un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel.

3. 5.1 Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte-Carlo permet la

au 31 décembre 2015

modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

3. 5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3. 5.3 Plans d'épargne Groupe

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de Bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charges sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3. 6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture;
- la rubrique « Produits financiers des placements » qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par résultat.

3. 7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change et les effets d'actualisation.

3. 8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon IFRS 2.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3. 9 Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3. 10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué

au 31 décembre 2015

des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (impairment test) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3. 12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions:	
gros œuvre	de 20 à 50 ans
■ installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3. 13 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3. 14 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3. 15 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Ces participations, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, regroupent les coentreprises et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Elles sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux

au 31 décembre 2015

variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture sont présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

3. 16 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

3. 16.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants:
 - □ la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre;

- □ la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

3. 16.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3. 17 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3. 18 Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

au 31 décembre 2015

3. 19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note I.3.20 Disponibilité et équivalents de trésorerie).

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 20 Disponibilité et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3. 21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3. 21.1 Provisions pour engagements de retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée);
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants hors exploitation.

3. 21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évaluées selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au

au 31 décembre 2015

cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3. 22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3. 23 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes »

3. 24 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.);
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable;
- une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3. 25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés à l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

au 31 décembre 2015

4. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE : APPLICATION D'IFRIC 21 « DROITS OU TAXES »

L'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » précise les modalités de reconnaissance, au passif du bilan consolidé, des impôts et taxes entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Elle clarifie notamment, les rythmes de comptabilisation qu'il convient d'associer à ces prélèvements et se fonde généralement pour cela sur leur fait générateur légal. L'interprétation IFRIC 21 ne traite pas, en revanche, de la contrepartie à enregistrer au titre du passif.

Au niveau du Groupe, l'application de cette interprétation s'est principalement traduite par la modification, à chaque arrêté intermédiaire, du rythme de reconnaissance de deux taxes françaises auparavant constatées *prorata temporis*: la taxe foncière, la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Ces deux taxes sont désormais intégralement comptabilisées au passif du bilan (contrepartie résultat) le 1er janvier.

Les impacts de l'application d'IFRIC 21 sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ne sont pas matériels, ceux-ci n'ont, en conséquence, pas été retraités.

5. INFORMATION SECTORIELLE ÉCONOMIQUE

La norme IFRS 11 « Partenariats », d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2014 entraîne la comptabilisation des chantiers en partenariat qui sont réalisés par l'intermédiaire d'une coentreprise par mise en équivalence (alors qu'elles étaient antérieurement consolidées en mode proportionnel). Pour VINCI Construction Grands Projets, les coentreprises sont principalement des contrats de construction et de génie civil réalisés en partenariat. Pour son reporting opérationnel qui sert de base au pilotage du Groupe, VINCI Construction Grands Projets intègre les coentreprises selon le mode proportionnel, car il considère que cette présentation traduit mieux la mesure de sa performance et de ses risques en termes de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel, de besoin en fonds de roulement, ou d'endettement. L'information sectorielle économique reflète le reporting opérationnel.

Les états de synthèse présentés ci-dessous montrent l'impact du retraitement des coentreprises présentées en mode proportionnel sur les comptes IFRS, afin de produire les états financiers économiques utilisés pour le reporting opérationnel.

au 31 décembre 2015

5. 1 Bilan consolidé

ACTIF

en milliers d'euros	31.12.2015	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2014 publié	Rappel 31.12.2014 Information sectorielle économique
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles	206	323	529	222	457
Écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	73 923	62 865	136788	66 667	113 874
Participations dans les sociétés mises en équivalence	1526	(1526)	-	14009	-
Autres actifs financiers non courants	10338	-	10338	9892	9892
Impôts différés actifs non courants	16214	-	16214	10 298	10 298
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	102 207	61 662	163 869	101 088	134521
ACTIFS COURANTS					
Stocks et travaux en cours	15 241	5239	20480	23 264	31168
Clients et comptes rattachés	275 639	191679	467 318	364 662	468 459
Autres créances d'exploitation	469 608	87 309	556917	385 054	445 736
Autres actifs courants	60122	4416	64 538	41375	51422
Actifs d'impôt exigible	1967	-	1967	1831	1849
Impôts différés actifs courants	-	-	-	185	185
Actifs financiers de gestion de trésorerie	323 983	(2 990)	320 993	368 890	352 378
Disponibilités et équivalents de trésorerie	258 848	40 444	299 292	193 649	229053
TOTAL ACTIFS COURANTS	1 405 408	326 097	1731505	1378910	1 580 250
TOTAL ACTIF	1507615	387 759	1895374	1479998	1714771

au 31 décembre 2015

Р		

en milliers d'euros	31.12.2015	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2014 publié	Rappel 31.12.2014 Information sectorielle économique
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	67854	-	67 854	67 854	67 854
Primes liées au capital	19252	-	19252	19252	19252
Réserves consolidées	14123	-	14 123	14757	14757
Résultat net	43179	-	43 179	40 450	40 450
Acompte sur dividendes	(55 007)	-	(55 007)	(35 013)	(35 013)
Capitaux propres part du Groupe	89401	-	89 401	107 300	107300
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	89401		89401	107 300	107 300
PASSIFS NON COURANTS					
Engagements de retraite et autres avantages au personnel	25 376	-	25 376	23 520	23 520
Provisions pour risques non courantes	26 577	(11530)	15 047	54737	15219
Autres passifs non courants	1118	-	1118	1998	1998
Impôts différés passifs non courants	945	-	945	945	945
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	54016	(11 530)	42 486	81 200	41 682
PASSIFS COURANTS					
Provisions pour risques courantes	235 781	43 047	278 828	186 644	217 647
Fournisseurs	530 450	150 559	681009	443 985	567 862
Passifs d'impôt exigible	5 3 6 8	520	5 8 8 8	4202	4857
Impôts différés passifs courants	-	-		185	185
Dettes financières courantes	55 888	61698	117 586	76 192	110914
Autres passifs courants	536711	143 465	680176	580 290	664 324
TOTAL PASSIFS COURANTS	1 364 198	399 289	1 763 487	1 291 498	1 565 789
TOTAL PASSIF	1507615	387 759	1895374	1 479 998	1714771

au 31 décembre 2015

5. 2 Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	31.12.2015	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2014 publié	Rappel 31.12.2014 Information sectorielle économique
Chiffre d'affaires	1033646	367 887	1401533	1031012	1 267 453
Produits des activités annexes	491	18	509	1373	1373
Produits d'exploitation	1034137	367 905	1402042	1032385	1 268 826
Achats consommés	(211 560)	(72 690)	(284 250)	(200 051)	(240 249)
Sous-traitance et autres charges externes	(456 326)	(148 366)	(604 692)	(514 044)	(633 762)
Charges de personnel	(251 802)	(84381)	(336 183)	(214377)	(279 027)
Impôts et taxes	(10 024)	(917)	(10941)	(10 329)	(11633)
Autres produits et charges opérationnels	7194	30	7 2 2 4	1750	(2 053)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(86 120)	(33 450)	(119570)	(45 272)	(49 061)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	25 499	28 131	53 630	50 062	53 041
Paiements en actions	(2 088)	-	(2 088)	(2 338)	(2 338)
Résultat des sociétés mises en équivalence	25747	(25 966)	(219)	2737	(184)
Autres éléments opérationnels courants	102	-	102	(346)	(346)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	49 260	2165	51 425	50 115	50173
Effets de périmètre et cessions de titres	(156)	-	(156)	(186)	(186)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	49 104	2165	51 269	49 929	49 987
Coût de l'endettement financier brut	(629)	(1826)	(2 455)	(1095)	(1345)
Produits financiers des placements de trésorerie	4153	(96)	4057	4108	4162
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3 524	(1922)	1602	3 013	2817
Autres produits et charges financiers	(1 560)	-	(1 560)	(963)	(963)
Charge nette d'impôts	(7 889)	(243)	(8 132)	(11529)	(11 391)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	43 179	-	43 179	40 450	40 450
Part des minoritaires	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	43 179	-	43179	40 450	40 450

au 31 décembre 2015

5. 3 Chiffre d'affaires

en millions d'euros SEGMENTATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)	31.12.2015	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2014 publié	Rappel 31.12.2014 Information sectorielle économique
France	60,8	-	60,8	128,6	128,6
Europe	265,5	-	265,5	286,7	286,7
Amériques	199,8	64,5	264,3	177,0	217,1
Afrique	52,8	6,8	59,6	37,7	44,0
Asie	399,6	-	399,6	392,2	392,2
Moyen-Orient	54,7	250,0	304,7	8,8	162,8
Océanie	0,4	46,6	47,0	-	36,1
CHIFFRE D'AFFAIRES	1033,6	367,9	1401,5	1031,0	1 267,5

au 31 décembre 2015

5. 4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 1/2)

en milliers d'euros	31.12.2015	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2014 publié	Rappel 31.12.2014 Information sectorielle économique
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	43179	-	43 179	40 450	40 450
Dotations nettes aux amortissements	35149	13 795	48 944	24673	37 353
Dotations nettes aux provisions	(1853)	1776	(77)	(3 669)	(3 283)
Paiement en actions (IFRS 2)	(2 025)	-	(2 0 2 5)	(1 951)	(1951)
Plus ou moins values de cession	3 096	(1063)	2 033	(6 3 9 0)	(6 2 3 4)
Dividendes des sociétés non consolidées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(25 747)	25 966	219	(2 769)	151
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(209)	-	(209)	-	-
Coût de l'endettement financier net	(3 524)	1922	(1602)	(3 013)	(2817)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7889	243	8 132	11529	11391
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	55 955	42 639	98 594	58 860	75 060
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	35620	(20 946)	14674	(24331)	(66 033)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	46 520	11871	58 391	10736	1401
Impôts payés	(8 043)	(186)	(8 2 2 9)	(7 016)	(6 722)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	3 5 2 0	(1922)	1598	3021	2825
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	11181	(11 181)		9537	-
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	144753	20 275	165 028	50807	6531
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(41 167)	(30 628)	(71795)	(39751)	(72 709)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	1709	2 303	4012	3 082	4 028
Acquisition d'immobilisations financières	(60)	-	(60)	(418)	(418)
Cession d'immobilisations financières	-	-	-	64	64
Incidence nette des variations de périmètre	-	-		5 8 5 5	1576
Dividendes reçus des titres non consolidés	-	-		32	32
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	1094	-	1094	774	773
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(38 424)	(28 325)	(66 749)	(30 362)	(66 654)

au 31 décembre 2015

5. 4 Tableau des flux de trésorerie (Partie 2/2)

en milliers d'euros	31.12.2015	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2014 publié	Rappel 31.12.2014 Information sectorielle économique
Dividendes distribués par la société mère	(58 445)	-	(58 445)	(65 771)	(65 772)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	-	-	-	-	-
Variation des actifs de gestion de trésorerie	17464	(7877)	9587	59962	95 694
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(40 981)	(7877)	(48 858)	(5 809)	29922
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	65 348	(15 927)	49 421	14636	(30 201)
Trésorerie nette à l'ouverture	187 344	14264	201608	170 968	227732
Incidence des variations des cours des devises	286	(541)	(255)	1740	4077
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	252978	(2 204)	250 774	187 344	201 608
Trésorerie nette à la clôture	252 978	(2 204)	250774	187 344	201 608
Actifs financiers de gestion de trésorerie	323 983	(2 990)	320 993	368 890	352 378
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(50 018)	(19050)	(69 068)	(69887)	(83 469)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	526 943	(24 244)	502699	486 347	470517

5. 5 Excédent financier net

en milliers d'euros	31.12.2015	Retraitement des coentreprises	Information sectorielle économique	Rappel 31.12.2014 publié	Rappel 31.12.2014 Information sectorielle économique
Comptes courants de trésorerie passifs	(1384)	(19050)	(20 434)	(19587)	(33 169)
Autres dettes financières courantes	(48 634)	-	(48 634)	(50 300)	(50 300)
Découverts	(5870)	(42 648)	(48 518)	(6 3 0 5)	(27 445)
Dettes financières courantes	(55 888)	(61 698)	(117 586)	(76 192)	(110 914)
ENDETTEMENT BRUT	(55 888)	(61 698)	(117 586)	(76 192)	(110 914)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	323 983	(2 990)	320 993	368 890	352378
Disponibilités et équivalents de trésorerie	258 848	40 444	299 292	193 649	229053
Total actifs financiers	582831	37 454	620 285	562 539	581 431
EXCÉDENT FINANCIER NET	526 943	(24 244)	502 699	486 347	470517

au 31 décembre 2015

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

en milliers d'euros	31.12.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2015
Valeur brute	8 9 3 0	129	(141)	14	8932
Amortissements et provisions	(8 708)	(150)	142	(10)	(8 726)
TOTAL VALEUR NETTE	222	(21)	1	4	206

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2. 1 Variation de l'exercice

en milliers d'euros	31.12.2014	AUGMENTATION	DIMINUTION	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2015
Valeur brute	164752	41038	(14677)	10199	201 312
Amortissements et provisions	(98 085)	(37 100)	12394	(4598)	(127 389)
TOTAL VALEUR NETTE	66 667	3 9 3 8	(2 283)	5601	73 923

2. 2 Répartition par nature

en milliers d'euros	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	79	-	79
Constructions	2 434	(1491)	943
Installations techniques, matériel	162 233	(106754)	55 479
Matériel de transport	11937	(5 970)	5967
Mobilier de bureau, informatique, agencement	16883	(13 174)	3709
Immobilisations en cours	7746	-	7746
TOTAL VALEUR NETTE	201312	(127 389)	73 923

au 31 décembre 2015

2. 3 Investissements de l'exercice

en milliers d'euros	31.12.2015
Constructions	495
Installations techniques, matériel	29779
Matériel de transport	1755
Mobilier de bureau, informatique, agencement	1910
Immobilisations en cours	7099
TOTAL INVESTISSEMENTS	41 038

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3. 1 Variation de l'exercice

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2015
Valeur des titres en début d'exercice	16054	14009
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	2737	25747
Dividendes distribués	(9537)	(11 181)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	4755	(27 049)
TOTAL VALEUR NETTE	14009	1526

3. 2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	% DÉTENTION	31.12.2014	31.12.2015
QDVC	49,00 %	14009	-
CTM Chili	60,00 %	-	1526

au 31 décembre 2015

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2015
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	236441	367888
Résultat opérationnel	2796	27815
Résultat net	2737	25747
BILAN		
Capitaux propres	(26 197)	(10 995)
Actifs courants	235 548	343 195
Actifs non courants	47 442	63 188
Passifs courants	309 187	417 378
Passifs non courants	-	-
Endettement financier net	(15 994)	(24881)

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

en milliers d'euros	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participations	2829	(1038)	1791
Autres actifs financiers disponibles à la vente	374	(271)	103
Autres actifs financiers non courants	11007	(443)	10564
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	(2120)	-	(2120)
TOTAL VALEUR NETTE	12090	(1752)	10338

Au 31 décembre 2015, les principales sociétés non consolidées sont :

en milliers d'euros	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00 %	762
VINCI Construction GPASG LLC	87,50 %	331
SITEC	99,68 %	275
WMI Colombia	100,00 %	212
Société Centrale de Matériel	99,99 %	152

au 31 décembre 2015

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros 31.12.2014		31.12.2015
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	368 890	323 983
OPCVM	181493	233 368
Trésorerie	12 156	25 480
DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	193 649	258 848

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 291,4 millions d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2015
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	23 264	15 241
Clients et comptes rattachés	364662	275 639
Autres créances d'exploitation	385 054	469 608
Autres actifs courants	41375	60122
Actifs d'impôt exigible	1831	1967
Stocks et créances d'exploitation (I)	816186	822577
Dettes fournisseurs	443 985	530450
Autres passifs courants	580 290	536711
Passifs d'impôt exigible	4202	5 3 6 8
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	1028477	1072529
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(212 291)	(249 952)
Provisions courantes	(186 644)	(235 781)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(398 935)	(485 733)

au 31 décembre 2015

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

7.1 Engagements de retraite

Les engagements de retraite du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2014	31.12.2015
Taux d'actualisation	2,3 %	2,1 %
Taux d'inflation	1,8 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	2,8 %	2,8 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	25 207
Dont part à moins d'un an 1532	

7. 2 Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

	31.12.2015
Ouverture de la période	23 347
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	613
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	1247
Clôture de la période	25 207

7. 3 Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite pris en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 8,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 7,9 millions d'euros au 31 décembre 2014. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

7. 4 Autres avantages au personnel

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	1818
Dont part à mains d'un an 117	

au 31 décembre 2015

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers d'euros	31.12.2014	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2015
Garanties données aux clients	21215	5092	(3 100)	(1286)	654	22575
Remise en état des sites	2218	1766	(880)	-	66	3170
Pertes à terminaison	79 983	63 097	(21119)	-	-	121 961
Litiges	30753	10234	(5 2 4 5)	(6 172)	223	29793
Restructuration	5442	1839	(2615)	(4)	-	4662
Autres risques courants	1586	4913	-	-	(35)	6464
Reclassement part à moins d'un an non courant	45 447	-	-	-	1709	47156
Risques courants	186 644	86941	(32 959)	(7 462)	2617	235 781
Risques financiers	44 115	195	(535)	-	(27 599)	16176
Autres risques non courants	56 0 69	13 481	(5 463)	(6800)	270	57 557
Reclassement part à moins d'un an non courant	(45 447)	-	-	-	(1709)	(47 156)
Risques non courants	54737	13676	(5 998)	(6 800)	(29 038)	26 577
TOTAL GÉNÉRAL	241 381	100617	(38 957)	(14262)	(26 421)	262 358

Les natures de provisions sont définies dans les notes I.3.21 Provisions non courantes et I.3.22 Provisions courantes.

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 526,9 millions d'euros qui s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2015
Comptes courants de trésorerie passifs	(19587)	(1384)
Autres dettes financières courantes	(50 300)	(48 634)
Découverts	(6 3 0 5)	(5870)
Dettes financières courantes	(76 192)	(55 888)
ENDETTEMENT BRUT	(76 192)	(55 888)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	368 890	323 983
Disponibilités et équivalents de trésorerie	193 649	258 848
EXCÉDENT FINANCIER NET	486 347	526 943

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

au 31 décembre 2015

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 536,7 millions d'euros. Ils se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2014	31.12.2015
Clients - Avances sur travaux	193 987	152 624
Produits constatés d'avance	116 670	132 508
Comptes courants d'exploitation	39917	9728
Dettes fiscales et sociales	62 465	62 424
Autres dettes courantes	167 251	179427
AUTRES PASSIFS COURANTS	580 290	536 711

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES COENTREPRISES

La norme IFRS 11 « Partenariats », consistant à comptabiliser des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence, de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

en millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires consolidé	1033,6	1 031,0
Chiffre d'affaires des coentreprises	367,9	236,5
Chiffre d'affaires y compris les coentreprises	1 401,5	1267,5

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

en millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires de l'exercice	1033,6	1 031,0
dont:		
- effets de périmètre	-	-
- effet de change	-	73,4
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS	1033,6	1 104,4

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une diminution de - 6,4 % par rapport à l'exercice précédent.

au 31 décembre 2015

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

en millions d'euros	31.12.2015	31.12.2014
France	60,8	128,6
Europe	265,5	286,7
Amériques	199,8	177,0
Afrique	52,8	37,7
Moyen-Orient	54,7	8,8
Asie	399,6	392,2
Océanie	0,4	-
TOTAL	1033,6	1 031,0

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Chiffre d'affaires	1033646	1031012
Produits des activités annexes	491	1373
Produits d'exploitation	1034137	1032385
Achats consommés	(211 560)	(200 051)
Sous-traitance et autres charges externes	(456 326)	(514044)
Frais de personnel	(251 802)	(214377)
Impôts et taxes	(10024)	(10 329)
Autres produits et charges opérationnels	7194	1750
Dotations aux amortissements	(35149)	(24 673)
Dotations nettes aux provisions		
Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(799)	1538
Dépréciation d'actifs	(6401)	(11535)
Engagements retraites et autres avantages	(251)	(186)
Risques et charges courants et non courants	(43 520)	(10 416)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	25 499	50 062

Les produits des activités annexes s'élèvent à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2015. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

au 31 décembre 2015

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,1 millions d'euros avant impôts. Elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock-options et de plans d'actions de performance.

14. 1 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

14. 2 Options d'achat et de souscription d'actions

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2015 ou 2014.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

PLAN	12.04.2012
Volatilité (*)	27,65 %
Rendement attendu de l'action	6,95 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,29 %
Taux de distribution du dividende espéré (****)	5,26 %
JUSTE VALEUR DE L'OPTION (en euros)	4,02

- (*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.
- (**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.
- (***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

au 31 décembre 2015

14. 3 Actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI du 15 avril 2015 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'incitation à long terme qui consiste en l'attribution d'une allocation conditionnelle comportant une partie en numéraire (« cash différé » ; hors champ d'application d'IFRS 2) et une partie sous la forme d'une attribution d'actions de performance. L'allocation en numéraire et les actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition, ainsi qu'à des conditions de performance pour les actions de performance.

Ce même Conseil a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'actions de performance du 16 avril 2013 100 % des actions de performance attribuées à l'origine, après satisfaction des conditions de performance applicables à ce plan.

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2015	PLAN 2014	PLAN 2013
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	56,45	52,61	35,47
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution <i>(en euros)</i>	47,22	44,88	28,57
Juste valeur du cours à la date d'attribution	83,65 %	85,31 %	80,56 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	3 ans	3 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque	- 0,15 %	0,28 %	0,11 %

Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Résultat de change	(1010)	(271)
Impact d'actualisation	(550)	(692)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(1560)	(963)

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS

16. 1 Analyse de la charge nette d'impôts

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Impôts courants	(13805)	(12 612)
Impôts différés	5 9 1 6	1083
TOTAL	(7889)	(11 529)

au 31 décembre 2015

16. 2 Taux d'impôt effectif

en milliers d'euros

Résultat imposable	25321
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(8718)
Différentiel de taux (pays étranger)	25 324
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(11937)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(13113)
Différences permanentes et divers	555
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(7 889)
Taux d'impôt effectif	31,16 %

16. 3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

en milliers d'euros	ACTIF	PASSIF	NET
	16214	945	15 269

16. 4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2015 à 35,9 millions d'euros.

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 3 021 009 euros en 2015.

17. 2 Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 Informations financières sur les sociétés mises en équivalence.

au 31 décembre 2015

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2014
Contrats de construction en cours, actifs	87 715	130 180
Contrats de construction en cours, passifs	(191 984)	(135 692)
Contrats de construction en cours	(104 269)	(5 512)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	2858624	2 2 2 2 8 6 4 2
Moins factures émises	(2962893)	(2 234 154)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(104269)	(5 512)
Avances reçues des clients	(84724)	(130 878)
Contrats de construction en cours, nets	(188 993)	(136390)

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	493 511	133 672
Retenues de garanties	95 861	8 9 7 0
Paiement à terme sous-traitants et fournisseurs	9 2 9 8	178
Soumissions	15 318	-
Cautions fiscales et douanières	833	-
Autres engagements	46 827	42 994
TOTAL	661 648	185 814

au 31 décembre 2015

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIF		
EFFECTIF MOYEN	31.12.2015	31.12.2014
Ingénieurs et cadres	1273	1260
Non cadres	4024	4098
TOTAL	5 297	5 3 5 8

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 251,8 millions d'euros.

21. AUTRES INFORMATIONS

LITIGES ET ARBITRAGES

Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater central). En raison de conditions géotechniques rencontrées particulièrement difficiles et de modifications des conditions initialement définies, les travaux n'ont pas pu être réalisés tels que prévus par le contrat et il en a résulté des retards et des surcoûts. Dans ce contexte, le King County a décidé de faire procéder à l'achèvement de l'un des tunnels par une autre entreprise, qui disposait d'un tunnelier employant une technologie différente de celle du tunnelier qui avait été imposé contractuellement au groupement. Le King County a saisi le tribunal supérieur du King County de Seattle afin d'obtenir l'indemnisation des dépenses engagées pour l'achèvement des travaux ainsi que de divers préjudices qu'il prétend avoir subis, tandis que le groupement a réclamé, de son côté, l'indemnisation de surcoûts liés à l'exécution des travaux. Un procès s'est déroulé devant un jury populaire qui, le 20 décembre 2012, a rendu un verdict aux termes duquel le groupement est tenu de verser 155 millions de dollars au King County tandis que le King County est tenu de verser 26 millions de dollars au groupement.

Le tribunal supérieur du King County a rendu un jugement le 7 mai 2013 formalisant ce verdict. Après avoir payé le montant de la condamnation, le groupement a, le 31 mai 2013, interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de l'État de Washington qui par décision du 9 novembre 2015 a confirmé le jugement du 7 mai 2013. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.

au 31 décembre 2015

1/ Société mère	PAYS	% D'INTÉRÊT
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux public	s et consolidées par intégration globale	
Consorcio VCGP SAS	République dominicaine	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
Puente Atlantico	Panama	100
S.C Grupo 3	Chili	100
VCGP - Sdn Bhd	Malaisie	100
Water Management International	France	100
3/ Filiale exerçant une activité de bâtiment et travaux publics	et consolidée par mise en équivalence	
EV LNG Wheatstone	Australie	25
CTM Chili	Chili	60
QDVC	Qatar	49
4/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupeme	nts d'intérêt économique créés pour la réa	llisation de grands chantiers
Aéroports de Phnom-Penh & Siem Reap	Cambodge	70
Aéroport de Santiago	Chili	50
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Moscou - St Pétersbourg	Russie	44
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	27
Barrage d'Assiout	Égypte	33
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Ligne grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA)	France	10
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Métro du Caire, ligne 3 - Phase 4 A	Égypte	27
Nouvelle Route du Littoral, La Réunion	France	20
Ohio East End Crossing	États-Unis	32
Projet ITER - Bâtiment du réacteur Tokamak	France	15
Thames Tideway Tunnel	Angleterre	40
Tour Odéon	Monaco	10
Tunnel de Shieldhall	Écosse	50
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Yamal Réservoirs LNG	Russie	50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

au 31 décembre 2015

À l'attention de l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note I.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur :

■ les contrats de construction : le groupe VINCI Construction Grands Projets comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à

terminaison, comme indiqué dans la note I.3.1.1. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par le Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

> Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2016

> > Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.

Philippe BOURHIS

DELOITTE & ASSOCIÉS,

Marc de VILLARTAY

